

Vérificateur général—Loi

Qu'en est-il alors du Parlement du Canada et du système de comités, monsieur l'Orateur? Nous sommes revenus au point de départ. Le vérificateur général est plus à même de commenter les dépenses de fonds qui, à son avis, peuvent ne pas être utilisées de façon efficace que le comité d'étudier la cause du problème. Le comité n'a pas obtenu plus de pouvoir. Tout ce qu'il peut faire, c'est étudier le rapport, entendre les témoins du gouvernement et comparer le pour et le contre avant de prendre une décision.

On a fait obstruction aux audiences relatives à l'EACL. On ne nous a pas fourni tous les renseignements nécessaires et nous n'avons pas pu convoquer les témoins que nous voulions ou dont nous avions besoin. Notre travail a donc été inefficace et incomplet.

Mlle MacDonald: Et le ministre n'a pas répondu aux questions.

M. Mazankowski: Le ministre a eu plusieurs trous de mémoire au sujet de l'approbation des budgets d'immobilisations et d'autres choses. Le fait que le comité n'ait pas pu examiner à fond le fiasco de l'EACL n'est pas imputable aux membres du comité, mais découle plutôt d'un système de comités tout à fait inefficace. Le gouvernement continue de glorifier le système des comités, mais il faudrait l'améliorer si nous voulons qu'il serve bien le Parlement. Il est déplorable que la presse ait plus de ressources que nos comités. Elle a étudié l'affaire de l'EACL de façon beaucoup plus approfondie que le comité parce qu'elle possède plus de ressources, plus d'argent et plus de temps. L'adoption du bill n'améliorera pas le système des comités, monsieur l'Orateur. Nous découvrirons peut-être plus de pratiques répréhensibles, mais nous ne pourrions toujours pas aller à la source des problèmes pour voir ce qui s'est vraiment passé.

La façon dont le gouvernement abuse des crédits de un dollar est un autre exemple de l'érosion du contrôle parlementaire. Pendant les délibérations du comité sur le bill C-20, nous avons essayé de faire adopter un amendement qui aurait permis au vérificateur général de faire des observations sur l'argent dépensé à d'autres fins que celles auxquelles il avait été affecté à l'origine. Le Conseil du Trésor a rejeté l'amendement sous prétexte que le bill n'était pas le bon moyen pour décourager le recours aux crédits de un dollar. Mais quel peut être le bon moyen, monsieur l'Orateur? Il y avait 52 crédits de un dollar, y compris certains que Votre Honneur a jugé irrecevables. Certains ont dû être présentés de nouveau sous forme de mesures législatives.

A mon avis, comme à celui du gouvernement, il n'y a pas de moyen tout indiqué de rétablir l'autorité du Parlement. Et pourtant cela s'impose, monsieur l'Orateur, car il devient de plus en plus encombrant pour le gouvernement. A preuve la forme et le contenu du budget des dépenses, la façon dont il est adopté avec ses crédits de un dollar, l'impossibilité qu'on éprouve à prévoir exactement les dépenses, et le recours qui en résulte aux budgets supplémentaires, la clôture imposée aux débats, l'impuissance des comités. Les intentions du gouvernement sautent aux yeux, et ce n'est pas un bill touchant le vérificateur général qui y changera quoi que ce soit. Le gouvernement lui-même est dans une situation peu enviable.

M. Oberle: Dans l'ignorance de l'innocence.

M. Mazankowski: Voyons les sociétés de la Couronne . . .

[M. Mazankowski.]

M. l'Orateur adjoint: Je suis contraint d'interrompre le député car il a épuisé son temps de parole. L'ordre spécial qui a allongé les heures de séance ayant limité à 30 minutes la durée des interventions, le député ne pourra poursuivre qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Les députés sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Mazankowski: Merci, monsieur l'Orateur. Je vais m'efforcer de ne pas abuser. Je termine en disant que les programmes de dépenses du gouvernement ont grossi démesurément. Les sociétés de la Couronne sont devenues des États dans l'État, et je suis heureux que le ministre ait décidé de se pencher sur leur cas. Pourtant, il est clair que le bill C-20 ne nous sortira pas du borbier, de la mauvaise gestion gouvernementale et de l'insuffisance du contrôle parlementaire.

Il me semble qu'en nous attachant à deux ou trois domaines, il nous serait plus facile de nous attaquer aux façons de dépenser et aux habitudes du gouvernement. Il serait peut-être utile de créer un organisme indépendant de contrôle, qui serait chargé d'analyser et d'évaluer les programmes permanents, et de chercher des façons plus efficaces et plus pratiques d'arriver au même but. Il faudrait que les programmes existants fassent l'objet d'une analyse coûts-bénéfices bien conduite. Il est sûrement temps de penser à appliquer certains principes de budget zéro. Peut-être faudrait-il commencer par quelques sociétés de la Couronne ou organismes publics bien choisis, quitte à étendre ensuite le principe à d'autres domaines. La pratique des renouvellements de budgets en augmentation par paliers, qui est en usage depuis quelques années, se révèle vraiment catastrophique.

● (1730)

J'ai lu dans le *Globe and Mail* que le président des États-Unis a ordonné que le budget fédéral pour l'année financière 1979 s'inspire du système du budget zéro. En outre, on affirme que onze États ont adopté ce système, qu'une dizaine de villes vont le mettre à l'essai et que de grandes sociétés l'ont appliqué à certaines de leurs activités. Il est temps que nous examinions sérieusement ce système du budget zéro. C'est une méthode passablement nouvelle. Des colloques et des conférences ont lieu sur ce sujet très important. Il est temps d'agir.

De même, nous devrions songer très sérieusement à établir un comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes pour s'occuper uniquement des sociétés de la Couronne. Le Comité devrait se composer de membres permanents qui devraient éviter toute attitude partisane. Il devrait pouvoir instituer des enquêtes et disposer du personnel juridique, technique et financier dont il aurait besoin pour accomplir sa tâche. Tous les rapports des sociétés de la Couronne devraient lui être transmis d'office et toute société pourrait être appelée à témoigner à la discrétion du comité. Il faudrait donc, ou bien créer un comité, ou bien instituer une commission d'enquête pour établir si toutes les sociétés de la Couronne jouent un rôle utile et si un certain nombre ne sont pas devenues inutiles. Nous savons que des sociétés de la Couronne naissent d'un simple trait de plume. Elles sont souvent créées en vue d'objectifs précis. Cependant, elles continuent d'exister après avoir atteint cet objectif. Nous serions tout à fait justifiés de procéder à un examen approfondi de nos nombreuses sociétés de la Couronne.